

Avis public



DÉROGATIONS MINEURES N^{os} DM 3003718696 ET DM 3003721492

AVIS PUBLIC est par les présentes donné qu'à sa séance ordinaire qui se tiendra le **6 octobre 2026**, à **19 h**, dans la salle du conseil, située au **13 665, boulevard de Pierrefonds**, le conseil d'arrondissement statuera sur les demandes de dérogation mineure à la réglementation d'urbanisme pour les immeubles suivants :

Étude	Lieu de dérogation
DM 3003718696	50, 5 ^e Avenue Sud

Permettre, dans la zone H1-7-420, pour un bâtiment résidentiel unifamilial isolé existant, lot 1 388 966 :

- une marge minimale de 5,8 m en cour avant au lieu du minimum requis de 6 m, tel qu'exigé à la grille des spécifications de la zone H1-7-420 du Règlement de zonage CA29 0040.

Étude	Lieu de dérogation
DM 3003721492	13 555, boulevard de Pierrefonds

Permettre, dans la zone P-5-317-1, pour un bâtiment résidentiel communautaire, lot 5 871 464 :

- l'aménagement d'un commerce de type café à l'intérieur de la bibliothèque sans la présence d'un local intérieur réfrigéré pour l'entreposage des déchets, tel qu'exigé par l'article 156 du Règlement de zonage CA29 0040.

AVIS est également donné que toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande au cours de cette séance.

FAIT À MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO
ce dix-huitième jour du mois de septembre de l'an 2026.

Le secrétaire d'arrondissement,

M^e Jean-François Gauthier, MBA, OMA

/jc